ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 15 février 2025 à 10 heures.
En la Maire de ZONZA

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration générale.

- Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association U Mare di Cultura : retrait de la délibération n°2024-093 du 16 décembre 2024 et reprise d'une nouvelle délibération.

- Modification des tarifs de l'ALSH de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

- Modification des tarifs de la garderie périscolaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

- Modification des tarifs du service de la cuisine centrale.

Ressources humaines.

- Adhésion de la commune à un contrat de protection santé et de prévoyance au profit des agents de l'office de tourisme relevant de la convention collective " Organismes de tourisme ".

- Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2025.

- Autorisation de recours au recrutement d'agents non-titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité à l'Office Municipal de Tourisme pour l'année 2025.

- Autorisation de recrutement d'un vacataire à l'école de Zonza dans le cadre de missions AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) sur les temps non scolaires pour l'année 2025.

Culture – Patrimoine.

- Concours d'écriture à l'occasion de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli : approbation du règlement du concours et désignation du jury.

- Acquisition d'une affiche de collection pour le musée de la Résistance à Zonza.

Tourisme

- Demande de classement de la commune de Zonza en station classée de tourisme.

Acquisitions d'équipements et matériels.

- Acquisition de matériel roulant : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

- Acquisition de panneaux lumineux d'information et d'équipements pour les parkings.

Eau - Assainissement.

- Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour Zonza.

- Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance du réseau AEP de Zonza.

- Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance du réseau d'assainissement de Zonza.

Urbanisme : opérations foncières.

- Modification de la délibération n°2024-090 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Fiorino à la société SCCV Fiorino en vue de la création de logements à caractère résidentiel.

Aménagement du territoire : projets et travaux.

- Travaux de rénovation énergétique de la crèche communale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : modification du plan de financement et demandes de subventions.

- Travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du gymnase de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : appel à maîtrise d'œuvre, approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Affaires diverses. (Questions non soumises à délibérations)

- Information du conseil municipal concernant la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2024.

À 10 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (13) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Lisa BARTOLI, Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Anthony MUZY, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Jeannine MAESTRATI.

Représentés (4) : Vincent LUCCHINACCI, Paul André COLOMBANI, Marina MILLET, Christian PIU.

Absents (6) : Dominique PIETRI, Dominique GERONIMI, Antoine CARLI, Elise BARLAM, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT.

Secrétaire de séance : Lisa BARTOLI.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Administration générale.

Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association U Mari di Cultura : retrait de la délibération n°2024-093 du 16 décembre 2024 et reprise d'une nouvelle délibération.

Le Maire : « Suite à un courrier de remarque des services du contrôle de l'égalité, on vient reprendre la motivation de la délibération pour allonger l'action culturelle à laquelle l'association

U Mari di Cultura œuvre tout au long de l'année. Je vous rappelle que nous avions fait cette subvention dans le cadre aussi de l'arrivée, de la visite du pape et donc nous allons remotiver cette délibération en accentuant le côté culturel et patrimonial de la délibération. Est-ce que vous avez des questions ? Qui est pour ?

Adoptée à l'unanimité ».

Modification des tarifs de l'ALSH de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « J'ai demandé aux services que, constamment, ils exercent un contrôle de gestion sur ce qu'on fait et on s'est rendu compte, y compris aussi grâce aux outils informatiques, qu'il y avait un défaut d'harmonisation sur les différentes tranches. J'ai souhaité qu'elles soient réévaluées et redispatchées de façon plus favorable pour les personnes défavorisées. La commune progresse très bien dans ses recettes, notamment le fonctionnement, donc il était opportun de reprendre un petit peu l'ensemble de ses règlements, notamment sur le pôle enfance, puisqu'on a réévalué et harmonisé l'application du coefficient familial pour plus d'équité et de justice. Je vous donne un peu plus de détails. On a créé une tranche supplémentaire dite haute qui doit être mise en œuvre puisqu'actuellement il n'y a pas de différence entre un ménage qui a 4 000 € ou plus de 6 000 € par mois. D'autre part, il y a un phénomène de dégressivité appliquée en fonction du nombre d'enfants qu'on va appliquer par le coefficient familial. Cette méthode intègre déjà ce calcul, mais on va aller un petit peu plus loin, ce qui va nous permettre de faire en sorte que les 59 familles qui bénéficient de ce service, sur la cinquantaine, 42 auront leur service baissé dont 12 d'au moins 4 € par jour, ce qui n'est pas négligeable. 13 familles verront une augmentation dont 3 d'au moins 6 € par jour, ce qui concerne 3 familles qui ont des revenus qui sont supérieurs à 5 000 € par mois. Ces modifications, elles correspondent à la politique sociale de la commune qu'on souhaite mener. On tient compte de l'autisme social. En fait, la commune, c'est un autisme social de plus de 18 %. Et donc, il y a une baisse des recettes qui sera environ de 6 500 € par an. Donc on va compenser, évidemment, de façon à pouvoir mettre en place cette politique. Voilà. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations par rapport à ça ? Donc je vous propose de l'accepter.

Adoptée à l'unanimité.

Ça nous permet de faire une petite parenthèse sur l'ALSH. Le projet d'ALSH sur Zonza, ça avance plutôt bien. Donc la garderie ludique va se transformer en ALSH, on aura cette structure sur la montagne où on pourra accueillir une vingtaine d'enfants, 12 d'abord et puis après, on agrandira en fonction des besoins. En septembre, les travaux seront rendus ».

Modification des tarifs de la garderie périscolaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « Même logique, donc compte tenu de ce qui précède également, on va procéder à l'uniformisation des barèmes en ajoutant et en modifiant des tranches de la garderie pour qu'elles correspondent à celles de l'ALSH. Ça permet également d'ajuster les barèmes en fonction des coefficients familiaux. Des questions par rapport à ça ?

Adoptée à l'unanimité ».

Modification des tarifs du service de la cuisine centrale.

Le Maire : « Beaucoup de retours sur la cuisine centrale, de retours positifs. C'est un service qui fonctionne plutôt bien et qui est quand même très efficace en matière d'égalité. Pour conserver cette logique, on a calculé avec les mêmes barèmes que la CAF, ce qui va nous permettre d'appliquer non pas la dégressivité actuelle mais on la rend compatible avec le coefficient familial. Les repas à 1 € dont on parle depuis 2 ans sont appliqués jusqu'à 400, on est monté jusqu'à 600 €. Et donc l'ensemble de ces modifications sont toujours réalisées dans ces soucis d'équité.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le repas à 1 € est étendu encore plus, pour des familles avec des revenus un peu plus hauts. Voilà, même logique. Je tiens quand même à féliciter aussi l'équipe de la cuisine centrale, parce que ça se passe particulièrement bien. On a eu un bon retour et ça, c'est une bonne chose. Voilà. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Approuvée à l'unanimité.

Merci de me le rappeler, la cuisine centrale, aujourd'hui, c'est 90 000 repas sur une année ».

« On va faire culture et patrimoine. On viendra après aux ressources humaines ».

Culture – Patrimoine.

Concours d'écriture à l'occasion de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli : approbation du règlement du concours et désignation du jury.

Le Maire : « L'idée, c'est quoi ? C'est de faire travailler, de fêter aussi et de commémorer la naissance de Pascal Paoli, le tricentenaire de celle-ci avec un thème qui dit « Et si la bataille de Ponte Nuovo avait été une victoire ? » Donc, là-dessus, on va organiser un concours d'écriture qui est ouvert en quatre catégories : langue corse et française, pour adultes à partir de 18 ans, et pour les jeunes à partir de 12 ans. Un lauréat par catégorie sera gratifié d'une récompense de 500 € pour les adultes et 300 € pour les jeunes, soit une dépense totale de 1 600 €. De plus, il verra son œuvre publiée dans une revue de littérature, dirigée par Marc Biancarelli et enfin, le lauréat s'engage à céder, à titre gratuit, ses droits d'auteur et autorise la commune à utiliser et reproduire le texte sur tous les supports. Donc, c'est cette année au mois de juin, il y aura aussi d'autres activités autour de Pascal Paoli. Il y aura des ateliers, plein de choses. Est-ce que vous avez des questions ? Qui est pour ? Contre ?

Adoptée à l'unanimité ».

Acquisition d'une affiche de collection pour le musée de la Résistance à Zonza.

Le Maire : « Le dossier de la résistance corse avance bien. On a bien avancé avec pas mal de communes. Donc le réseau est en train de se constituer. Donc cette idée de faire de Zonza la tête de pont du musée de la résistance corse fait son chemin. On a reçu l'éducation nationale, c'était la semaine dernière ou il y a 10 jours. On essaye de faire en sorte que ce projet devienne un projet pédagogique, donc le recteur devrait s'en emparer, je l'ai vu hier à l'occasion d'une inauguration de l'école de Pifano. Une inauguration très belle d'ailleurs, un travail remarquable, Je salue d'ailleurs nos amis porto-vecchiais qui ont fait quelque chose de très beau. On était hier avec le député Colombani pour cette inauguration et à cette occasion-là, j'ai vu le recteur qui avance aussi avec nous sur cette question du musée de la résistance corse et surtout les communes que je tenais à saluer aussi qui ont répondu favorablement pour un certain nombre d'entre elles pour créer ce réseau et le constituer. Donc le musée sera la seule collection publique comme vous le savez.

D'ailleurs les travaux ont commencé également. On va se porter acquéreur d'une affiche de collection pour constituer un petit peu plus de patrimoine autour du musée qui nous appartient, et plus précisément, sur cette période de la résistance corse, durant la seconde guerre mondiale. On a l'opportunité de faire l'acquisition d'une affiche de propagande anti nazi et dont le montant maximum pour cet achat sera proposé lors de la vente aux enchères à 300 €. Et donc, on va se porter acquéreur de cette affiche à condition qu'on réussisse aux enchères. Des questions ? Non. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité ».

Ressources humaines.

Adhésion de la commune à un contrat de protection santé et de prévoyance au profit des agents de l'office de tourisme relevant de la convention collective " Organismes de tourisme ".

Le Maire : « Monsieur Mari vous avez eu la gentillesse de se faire un déplacement jusqu'à nous, si vous voulez en dire deux mots pour le Conseil Municipal sur cette délibération ».

C. Mari : « Oui, voilà. En fait, on a une obligation puisque, comme vous savez, l'Office du Tourisme est passé en SPIC. Du coup, les nouveaux recrutements sont désormais sur des contrats de droits privés et les agents ne peuvent pas bénéficier de la protection santé dont bénéficient les agents de droits publics de la collectivité. Et surtout, on a l'obligation par la convention collective des organismes de tourisme qui nous impose de prendre une mutuelle et une prévoyance pour les agents. Donc il y a deux groupes mutualistes qui sont labellisés pour ce type de contrat. Nous, on s'est porté pour Apicil qui avait des garanties qui couvrent à peu près ce que couvre notre mutuelle pour les agents publics. Donc la convention nous oblige à prendre 50% du montant de cette couverture santé et 100% de la prévoyance. Pour un agent, on a pris l'option la plus haute, ce qui couvrait le plus. Donc c'est 72€ par agent, 36€ pour la commune, 36€ de reste à charge pour les agents et 17€ de prévoyance.
Sur la mutuelle, c'est tous les salariés qui sont compris à part ceux qui sont de droits publics, y compris les saisonniers. C'est-à-dire que les saisonniers auront la chance de bénéficier s'ils optent - ils ne sont pas obligés d'y adhérer - mais s'ils veulent y adhérer, ils auront la chance d'avoir une mutuelle qui couvrira quand même pas mal de choses ».

L. Bartoli : « Mais les agents ont quand même le choix ? ».

C. Mari : « En principe, c'est obligatoire. Il y a des dérogations s'ils ont déjà une mutuelle, pour les contrats saisonniers, il y a un peu plus de souplesse pour leur permettre de ne pas y adhérer mais leur intérêt c'est d'y adhérer ».

D. Pellegrini : « C'est obligatoirement un an ? ».

C. Mari : « En fait, nous, quand on adhère à un contrat pour les saisonniers, c'est ça qui est encore plus avantageux, c'est qu'ils ont... S'ils ont un contrat de 4 mois, on est obligés de leur laisser, une fois le contrat terminé, la mutuelle ne s'arrête pas, elle s'arrête le temps du contrat qui continue. Donc s'ils sont recrutés 4 mois, ils ont encore 4 mois, s'ils sont recrutés 6 mois, ils ont encore 6 mois...pour la même durée que le contrat. Mais c'est uniquement pour les agents de l'office de tourisme. 72 €, dont 36 € pour la commune ».

Le Maire : « C'est intéressant. Donc on continue sur ce souci constant déjà d'être dans le cadre de la règlementation et puis ensuite de faire l'effort nécessaire pour améliorer au maximum les conditions de travail et les avantages pour nos agents. Des questions ? Non. Qui est pour ? Contre ?

Adoptée à l'unanimité ».

Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2025.

Le Maire : « Comme tous les ans, vous savez, la commune doit faire face à un pic d'activité et voit passer sa population de 3 000 à quasiment 20 000. Pour l'année 2025, l'ensemble des responsables du service ont pu remettre leurs besoins ; on l'organise bien en avant. En ce qui concerne les recrutements, on aura pour les services techniques des agents polyvalents 2, ASVP 2, agents de parking 5, pour le camping municipal 2, pour l'ALSH 1, école des sports 2, direction des affaires culturelles 1, coordination évènementiel 1, maritime 3 et office du tourisme 5. Je veux quand même appeler votre attention sur un point, c'est que ces 26 postes ont été créés sur un budget préjugé de 298 000 €. On a fait mieux que l'année dernière ; on était à 320 000 € au budget. Donc il y a eu le souci de dépenses qu'on encadre et qu'on essaie de ne pas évidemment faire flamber.

La commune continue de faire des efforts de gestion partout où elle peut, donc des efforts de gestion et politique d'investissement et surtout de trouver des fonds nouveaux, y compris en fonctionnement et en investissement. Donc voilà. Si vous avez des questions sur ce fonctionnement-là ? Non. Qui est pour ?

Adoptée à l'unanimité ».

Autorisation de recours au recrutement d'agents non-titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité à l'Office Municipal de Tourisme pour l'année 2025.

Le Maire : « Donc même système que pour la commune, c'est une délégation, ça ne veut pas dire qu'on va embaucher, mais on se laisse la possibilité en cas de sur-fréquentation ou de problème, de pouvoir avoir recours à une embauche. Donc l'OMT est engagé maintenant dans une procédure de classement en station touristique. Il convient donc de prévoir pour l'année des pics d'activité et on pourra le faire face avec cet emploi. Des questions ? Non. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité ».

Autorisation de recrutement d'un vacataire à l'école de Zonza dans le cadre de missions AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) sur les temps non scolaires pour l'année 2025.

Le Maire : « Donc là encore on fait un geste, Lisa si tu veux en dire deux mots, La commune accompagne beaucoup le handicap et on est plutôt contents de pouvoir le faire. Lisa, tu peux continuer ».

L. Bartoli : « Certains élèves ont une compensation qui leur est accordée par la maison du handicap donc à savoir un accompagnement humain et cet accompagnement humain, conduit par l'éducation nationale sur le temps scolaire. Il y a un vide sur le temps périscolaire et la commune a décidé de prendre en charge de façon complémentaire cet accompagnement, ce qui permet à ces élèves d'avoir accès aux services périscolaires à savoir la cantine et la garderie si besoin. Là en l'occurrence c'est pour la cantine. Donc c'est une très bonne chose parce que ça ne les exclut pas des activités périscolaires et c'est très important pour nous d'avoir une équité totale ».

Le Maire : « Je vous remercie. Je souligne aussi le remarquable travail en matière du handicap de la MJC et de sa directrice Océane puisque la commune a été retenue par l'ARS pour mettre en avant le travail qui est mené sur la commune. Il y a eu, dans le cadre de la loi du handicap qui fêtait ses 20 ans, 15 actions pour la Corse dont 2 organisées sur la commune par la MJC. Donc on a reçu l'ARS avec un point fort qui est de former notamment à l'inclusion d'un ensemble de partenaires, monsieur le premier adjoint, tu étais présent ! ».

C. Gibert : « Oui, ça a été une très, très belle réussite avec beaucoup de participants et ce que je peux rajouter merci encore notamment à la MJC comme tu as pu le mentionner tout à l'heure avec le travail qu'ont fait Océane et Michaëlla et qui s'inscrit complètement dans notre politique générale en matière d'inclusivité et de fédérer en fait. Voilà, c'est ce qu'il faut, je pense, retenir et beaucoup de participants c'était vraiment un vrai succès ces deux journées. C'est vrai, c'est une vraie journée ».

Le Maire : « Bon, merci donc il reste pour nous encore un peu de travail. Pour revenir à ce poste donc qui est pour l'emploi de cet AESH ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité ».

Tourisme

Demande de classement de la commune de Zonza en station classée de tourisme.

Le Maire : « C'est une libération d'importance vraiment puisque c'est la demande de classement de la commune de Zonza-Santa Lucia en station classée de tourisme. Je tiens à souligner le travail assez remarquable alors je le fais à chaque fois mais j'aime bien le dire quand les choses qui marchent bien, pas mal, la MJC tout à l'heure, l'Office du tourisme aujourd'hui, donc je prendrai la parole moi, parce qu'il est trop humble pour le faire mais je vais parler du travail de Jean-Sébastien qui sans relâche depuis qu'il est aux responsabilités avec son équipe. C'est sûr on ne fait rien sans notre administration on est bien d'accord. On a récupéré d'abord ce qui était très important pour nous, le classement de la commune touristique ; on est passé ensuite sur la qualité catégorie 1, je tiens faire savoir parce que c'est important qu'en catégorie 1, la commune de Zonza a la meilleure note de France donc ce n'est pas neutre. Ça, ça nous permet maintenant d'avancer puisque on vient de voter le PLU vous savez et donc c'était le dernier élément qui nous manquait pour pouvoir prétendre à la station classée alors on a travaillé un petit peu en masqué et on y est. On a obtenu le classement catégorie 1, le label qualité, on poursuit la démarche. Station classée pourquoi ? Pour valoriser notre compétence touristique de tourisme et vraiment hisser la commune à la hauteur des enjeux des plus grandes communes touristiques de France. C'est le but, on assume d'être une commune touristique je le dis, pour le coup c'est un choix pratique, c'est assumé avec une gestion des flux et un souci permanent de notre protection environnementale. Les services ont commencé donc l'instruction de ce dossier qui va avancer bon train puisque les pièces essentielles sont déjà constituées, dont celle du PLU qu'on va publier d'ailleurs mi-mars puisque l'enquête publique je dirais de l'abrogation de la carte commune se termine aujourd'hui, l'abrogation va suivre dans la foulée. Donc pour l'obtention de ce label je peux vous donner les détails des critères fixés par le règlementation dans 9 domaines, à savoir : accès et circulation de la commune touristique, l'accès à internet aussi fait partie des critères, les hébergements touristiques dans la commune - dieu sait qu'ils sont pléthores-, l'accueil information et promotion touristique sur la commune - je vous rappelle que la commune va être dotée de deux offices du tourisme neufs, un qui est en phase de réalisation sur Sainte Lucie de Porto Vecchio avec la réfection du Wagram, très bel outil, on espère d'ailleurs l'inaugurer avant la fin de l'année et puis aussi celui sur la place qui se situe à Zonza, un outil assez remarquable et j'espère qu'on pourra avancer d'ailleurs sur l'affaire du pin laricio franchement c'est dommage de s'en priver. Donc deux outils non seulement beaux, atypiques, mais extrêmement fonctionnels et à l'image de la commune. Bravo pour cette initiative-là -. On a les activités et les équipements sur le territoire, la commune touristique, l'urbanisme et les actions en matière d'environnement et on en a quelques-unes, notamment ce qu'on fait avec le fonds vert - la commune a produit pas mal de projets en la matière -, l'hygiène, équipement sanitaire et gestion des déchets - ça aussi on y travaille énormément, j'ai aussi à saluer le travail de Vincent - et puis la sécurité là aussi qui nous occupe. On a les objectifs de verdissement ça fait partie aussi de notre volonté. On est dans l'idée pas d'un tourisme citadin évidemment puisqu'on a un des plus beaux espaces naturels de Corse et de France. L'idée, c'est de valoriser notre patrimoine et de le préserver en même temps. Nous sommes une des rares communes, en tout cas en Corse peut-être la seule en-dessous du seuil des 3500 habitants, à être dotée d'un budget vert. On a soutenu pas mal d'opérations notamment au titre du fonds vert, à hauteur de 2 millions d'euros et ça continue puisqu'en fin de conseil je vous proposerai encore une opération. Donc voilà, merci à l'équipe de l'Office du Tourisme et son président pour cette implication puisque le bilan en 5 ans est assez remarquable entre la création des structures, l'obtention je dirais de qualité et le passage à la station classée qui n'est pas neutre non plus y compris pour les finances de la commune puisque ça nous permettra de récupérer une partie du droits de successions. On a estimé entre 350 000 et 450 000 € de produits de fonctionnement supplémentaires ce qui nous permettra de largement dépasser nos objectifs en matière de produits de fonctionnement supplémentaires. D'ici l'année prochaine peut-être qu'on l'aura atteint.

Les budgets de l'Office sont très bons. On est passé de 200 000 à 600 000 € de taxe de séjour. Donc là vous voyez encore que la progression de l'outil, de chaque outil, est assez remarquable et je tiens à le souligner aujourd'hui parce qu'on pourra accéder aujourd'hui à station classée, on y va sereinement parce qu'il y a eu un travail remarquable qui a été fait.

Excellent, on avance et une fois que nous aurons nos deux offices, on fera une petite fête pour station classée parce que ça donne entre autres la possibilité d'organiser et d'avoir en matière d'événementiel beaucoup plus de moyens. Qui a des questions ? Qui est pour ? Contre ? Personne.

Adoptée à l'unanimité ».

Acquisitions d'équipements et matériels.

Acquisition de matériel roulant : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « La commune, vous l'aurez remarqué, avance très bien en régime. Si vous regardez, c'est un petit truc technique qui peut vous intéresser, d'après le directeur, pour que vous considériez le FCTVA, tout au long de la mandature. Vous verrez qu'il est dynamique, qu'il avance, ça veut dire que la commune investit, mais qu'il peut aussi confirmer ce qu'on fait en régie. Et en régie, c'est pas mal du boulot, ce qui valorise très bien les équipes des services techniques, et donc qui dit travaux en régie, dit matériel et là, on a des besoins importants. Donc, pour le coup, il faut une nacelle à Zonza. Donc il va falloir qu'on l'achète parce qu'on se rend bien compte qu'on ne pourra pas s'en passer. On a besoin d'un camion poids-lourd benne et on a besoin d'un chargeur. Donc on est vraiment engagé dans le renouvellement des véhicules des agents, qui étaient vieillissants et pas adaptés, mais on continue. C'est des équipements qui peuvent bénéficier de soutien à hauteur de 60% de DETR et 20% de la CDC, donc on a estimé à 200 000 € ces besoins-là, donc 60% région, dotation quinquennale 120 000 €, DETR 40 000 €, fonds propres 40 000 € pour la commune. Voilà, des questions sur le matériel roulant ? Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Il n'y en a pas.

Adoptée l'unanimité, merci ».

Acquisition de panneaux lumineux d'information et d'équipements pour les parkings.

Le Mairie : « Donc là aussi, ça a été un travail commun de l'ensemble des élus, un petit mot aussi pour Lisa, l'office du Tourisme, Vincent. Donc un travail collectif des services pour trouver une solution. On a eu plusieurs propositions, mais on a un vrai besoin aujourd'hui dans la politique touristique et particulièrement celle qui est liée à la gestion des flux, où les enjeux sont là. On le voit aussi pour les parkings de Zonza, de Viseo. Donc on pense opportun et judicieux de faire l'acquisition de 6 panneaux lumineux d'information qui vont être implantés dans les endroits stratégiques de la RT 10 et au cœur de Zonza. Ces acquisitions vont contribuer à la diffusion d'informations à caractère politique, mais également des communiqués de la commune relatifs à la vie publique, culturelle, sécurité, circulation, stationnement. C'est un outil qui va venir compléter aussi les moyens d'alerte prévus sur le plan communal et de bénéficier de subventions de l''agence du tourisme de la Corse dans le cadre de la stratégie numérique. Ils mesurent 1 mètre de hauteur, c'est ça ? ».

C. Bianconi : « Non, deux par un, deux par trois ».

Le Maire : « Donc ça fait quelques panneaux, 6 en tout pour un montant de 136 645 €. On attend 54 658 € de l'État au titre de la DETR, l'ATC 54 000 € et la commune 27 000 €. Des questions ? Non. Qui est pour ? Contre ?

Adoptée à l'unanimité merci beaucoup ».

Eau - Assainissement.

Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour Zonza.

Le Maire :« Donc la loi de 1995 qui est relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit diverses réformes de gestion de services publics en matière d'eau et d'assainissement. Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des consommateurs et elle utilise la production des rapports annuels qui est à votre disposition, ce qu'on a fait donc, sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est rédigé par le service communal en charge de la gestion en régie pour la partie montagne du territoire. Il a été fait par le Sivom sur la partie littorale, et il tient à préciser les missions et les objectifs des services publics et l'eau potable et l'eau et de l'assainissement. Sachez également que la commune a fait un marché public pour externaliser la gestion de l'eau sur la partie montagne pour être sûre d'avoir une meilleure performance technique en matière de qualité d'eau, sachant que les normes sont de plus en plus draconiennes et qu'on le voit quand on grandit, on essaie de faire peur sur les sujets bien intègres jusqu'à présent. On renforce encore, ce rapport en atteste. Voilà, donc je reviendrai vers vous sur cette question-là qui nous préoccupe au quotidien, mais je tiens aussi à saluer le travail du service technique et puis aussi de notre partenaire actuel, la société Muse. Bientôt, on va innover en matière d'eau sur Paccionitoli, puisque nous aurons une station U.V. Je souhaitais que ce soit plutôt le village, mais on va commencer par Paccionitoli, ça nous évitera d'avoir du chlore et surtout d'avoir une analyse permanente. Qui est pour ce rapport, contre ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Non plus.

Adoptée à l'unanimité ».

Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance du réseau AEP de Zonza.

Le Maire : « Alors je le dis tout de suite, ce n'est pas une taxation supplémentaire que la commune fait, c'est une loi qui nous oblige à recalculer un coefficient pour l'agence de l'eau. La commune va être boîte aux lettres. Il y aura une augmentation sur la facture d'eau et cette somme va être immédiatement reversée à l'agence de l'eau. C'est bien clair, hein, donc c'est une loi, on l'applique, on la prélève directe, donc je le dis, nous n'augmentons pas l'eau, on applique la loi. Il y a un nouveau calcul, alors on va vous donner un peu le détail, ces contre-valeurs ont été déjà votées au Sivom, il y a un effet différent qui est lié au volume et au nombre d'abonnés.

La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau.

En application du décret no 2024-787 du I juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre de la régie communale pour la gestion du réseau d'eau potable de Zonza village, ainsi, la commune de Zonza doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Étant entendu que la commune applique une tarification au forfait, pour définir le montant des redevances à reporter sur nos factures d'eau, pour chaque redevance, nous devons appliquer le forfait de 65m3 par habitant à la population totale majorée de l'INSEE puis appliquer le tarif et enfin répartir sur le montant en le divisant par le nombre d'abonnés. Ainsi, pour la redevance performance eau potable pour la partie montagne qui compte 269 habitants et près de 400 abonnés, cela vous donne le taux.

Il y a bien moins de résidences secondaires que sur la partie littorale entre parenthèses où le taux est beaucoup plus comestible. Donc on fait 65 mètres cubes qu'on multiplie par 269 habitants, on multiplie par 1 centime qui est le taux obligatoire de la loi et on arrive à 174,85 € qu'on divise par le nombre d'abonnés, soit 396, on arrive à 0,44 € du mètre cube que l'on doit donc répercuter sur le nombre de mètres cubes vendus, soit 52,80 € pour 120 m3. Cette nouvelle redevance pour la performance des réseaux d'eau potable obligatoire figurera sur la facture à la rubrique « organismes publics » avec les intitulés suivants : consommation d'eau potable agence de l'eau, performance des réseaux d'eau potable agence de l'eau, performance des systèmes d'assainissement collectif agence de l'eau), prélèvement sur la ressource en eau agence de l'eau. Donc c'est 52.80 € qui seront prélevés par l'agence de l'eau sur les factures de l'eau et non par la commune. Voilà. Qui est pour ? De toute façon on n'a pas le choix. Contre ?

Adoptée à l'unanimité ».

Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance du réseau d'assainissement de Zonza.

Le Maire : « Donc je vous demande de voter, c'est exactement la même chose, même combat, même taxe, même montant. Qui est pour ? Contre ? Il n'y a pas abstention ? Non.

Adoptée à l'unanimité ».

<u>Urbanisme : opérations foncières.</u>

Modification de la délibération n"2024-090 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Fiorino à la société SCCV Fiorino en vue de la création de logements à caractère résidentiel.

Le Maire : « Pour vous remémorez un peu ce dont il s'agit, ce sont les 35 logements qu'on construit à Saint Lucie de Porto Vecchio, les deux immeubles à côté de la gare. On a acheté la gare, maintenant on a fait une opération pour pouvoir faire de l'accession à la propriété et surtout du locatif, donc cette opération est lancée, on a déposé le permis. Il y a juste une chose, c'est qu'il y a une différentiel de 53m^2 sur le terrain la parcelle en question fait 3153m^2, soit 53m^2 de plus, donc il convient de corriger également le prix et de reporter 255.000€ au lieu de 250.000€, donc c'est une erreur matérielle, qu'il nous faut corriger pour que cette opération continue. J'en profite pour dire que c'est une bonne chose, on avance bien, d'ici la fin de l'année on aura lancé la commercialisation pour pouvoir permettre à des jeunes d'accéder au logement plus facilement à Saint Lucie de Porto Vecchio. D'autres opérations locales vont sortir, donc il sera opposable aux deux OAP qui sont à Saint Lucie de Porto Vecchio et qui vont sortir, dont certaines à prix très encadrés, et ça j'en félicite les gens qui se mettent dans cette démarche-là. On aura aussi, sur Zonza de village, ces lots qui seront en vente d'ici la fin de l'année aussi. Donc ça aussi ça vient, on est au terme d'une politique qui est longue mais qui a fini par bien avancer quand même en 5 ans, donc sur les premières tranches d'accession à la propriété, et puis d'autres viendront, puisqu'il y a encore un programme de 35 autres logements qui seront prévus sur Saint Lucie de Porto Vecchio et sur Zonza aussi, côté, je dirais Pian di Santu, là où il y a les pompiers. Voilà, donc on a aussi pris nos engagements en matière d'accession à la propriété, on le souhaite en tout cas, pour permettre d'abord, une priorité, à nos jeunes de pouvoir s'installer sur la commune. Donc pour revenir à la modification de la délibération de Fiorino, qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité ».

C. Bianconi : « On va revenir sur la délibération sur l'assainissement, parce qu'autant il y a 400 abonnées en AEP, il y en a moins en assainissement ce qui fait passer le m3 à 0,62 € au lieu de 0.44 ».

Le Maire : « Donc ce n'est pas tout à fait le même coût, c'est un peu plus cher en assainissement qu'en l'eau, c'est-à-dire moins d'abonnés en assainissement qu'en eau. Donc il faudra revoter. Donc qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité ».

Aménagement du territoire : projets et travaux.

Travaux de rénovation énergétique de la crèche communale de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : modification du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Et là encore, on l'avait déjà voté, mais on a travaillé encore entre-temps. C'est un sacré travail, un travail qui nous rapporte 84 762 €, quand même, qui va nous permettre de diminuer la part communale, c'est bien et ça nous oblige quand même à revoir notre plan de financement initial, qui ne le prévoyait pas. Donc l'opération va être financée par l'État, à hauteur de 172 600 € pour 50% de la somme. La CAF 84 762 € qu'on a récupéré, la MSA, 15 572 € et 72 000 € de fonds propre, pour un montant total de 345 200 €. Merci aux services de travailler sur ces questions-là pour vous faire entrer plus d'argent pour la commune. Très bien. Donc, qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité.

Je veux dire aussi que ça nous permet de rentrer en performance et, en tout cas de présenter bientôt, avant la fin de la mandature, un budget qui sera à mon avis historique ».

Travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du gymnase de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : appel à maîtrise d'œuvre, approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « Là encore, une belle opportunité, sur fonds vert. Vous l'avez vu, on a eu la visite du Préfet encore récemment, l'État est très attentif à ce que fait la communauté de Zonza. On en est satisfaits. Mais vous voyez bien qu'à chaque visite, on essaie d'obtenir encore plus de fonds et d'infrastructures pour valoriser le bien-être de nos concitoyens. Bon, pour poursuivre notre démarche de rénovation des bâtiments, notamment communaux, et contribuer à la lutte contre la fracture climatique, on a décidé de procéder à la rénovation énergétique ainsi qu'à l'agrandissement du gymnase. Vous aurez compris que ça nous permet aussi de faire d'une pierre deux coups et d'améliorer le gymnase de Sainte Lucie qui a un caractère intercommunal. J'espère que vous avez bien noté ma remarque et pour cause, donc, fort du label de ville active et sportive, je voudrais aussi féliciter le travail, parce que, bon, elle ne le dit pas, parce qu'elle est aussi discrète, Christelle s'investit énormément sur les infrastructures. C'est vrai aussi, le 1er adjoint donne un petit coup de main, là il y a un très beau tandem qui marche bien. On fait pas mal de belles choses, notamment, on a pu obtenir aussi un label, qui est le label des villes actives et sportives. Et on continue là-dessus. En tout cas, merci pour votre travail. Et puis, on voit bien que ça bouge très, très bien entre les infrastructures sportives et autres. Donc, ce label, voilà, par exemple, il nous permet de mettre un argument supplémentaire pour la valorisation de ce qu'on est en train de faire. On a aussi la fondation Respect, que j'ai reçu hier, qui nous permet de mettre en avant des athlètes de haut niveau, des internationaux, des champions du monde, qui viennent s'entraîner à Sainte Lucie de Porto Vecchio. Là encore, un autre projet arrive, qu'on pourra mettre à l'ordre du jour, un projet de piscine en pleine eau. Donc là aussi, on avance très bien. Et c'est encore des outils qui vont permettre, notamment à l'Office du tourisme de gagner encore des galons pour station classée.

Donc, cette opération va bénéficier d'un accompagnement d'un cabinet spécialisé qui a réalisé une étude de faisabilité, qui tient compte du bâtiment existant, le gymnase de Sainte Lucie qui est vieillissant et qui n'a pas de tribunes. On a recensé les besoins pour le tissu associatif sportif local. C'est un boulot important qu'avait déjà initier la commission extra-municipale des sports. Le montant des travaux de rénovation et d'extension est estimé à 1,8 million d'euros.

Donc, vous voyez, c'est loin d'être neutre. Et on va pouvoir bénéficier d'un soutien au titre du fonds vert pour toute ou partie de la rénovation et de l'extension, mais également de la part de la Collectivité de Corse. Donc, l'État devrait nous subventionner à hauteur de 540.000 €, la Collectivité de Corse à hauteur de 900 000 € et la Commune de Zonza devrait engager 360.000 € sur ses fonds propres. Voilà, un beau projet pour ce tissu sportif et pour l'interco, puisque ce gymnase est le seul sur la partie de littorale. Donc, je vous demande de voter. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie ».

Affaires diverses. (Questions non soumises à délibérations)

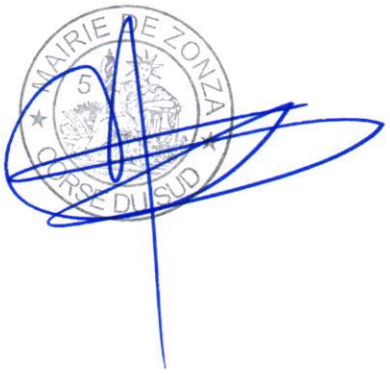
Information du conseil municipal concernant la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2024.

Le Maire : « Alors, en 2024, c'est bien parce que quand vous voyez les marchés publics, vous voyez un petit peu la dynamique de la commune aussi. Donc, ce qui est fait, l'extension du cimetière de Taglio Rosso à Sainte Lucie de Porto Vecchio a été attribuée pour un montant de 161 381.70 €. L'aménagement de la bibliothèque de Sainte Lucie de Porto Vecchio a été attribué : lot 1 infructueux, lot 2 pour 67.633,75 €, lot 3 infructueux. La réalisation des jardinières de Sainte Lucie de Porto Vecchio attribuée : lot 1 en maçonnerie, 104.500 €, lot 2 espaces verts, 27.670,50 €. La mise en place des mouillages du plan de balisage et la signalisation de la bande littorale maritime de 300 mètres de la commune de Zonza a été attribuée pour un montant de 69.580 €. La mission de diagnostic amiante, plomb, termites, cœur de ville, sans suite. Le projet de réorganisation du cœur de ville et programmes immobiliers associés avec la mission géotechnique G1-G2 pollution a été attribué pour un montant de 33.108 € cœur de ville Santa Lucia. Le projet de réorganisation du cœur de ville et programmes immobiliers associés à la détection et géolocalisation des réseaux enterrés et relevé topographique a été attribué pour un montant de 3 060 €. Le projet de réorganisation du cœur de ville et programmes immobiliers associés avec la mission géomètre a été attribué pour 2.800 €. L'entretien de la voirie, attribué avec un accord-cadre de 40.000 € minimum et 100.000 € maximum ; c'est un marché à bonnes commandes. Ensuite, transports de voyageurs Viseo, Bavella, vallée du Cavu : le lot 1, le Cavu a été attribué pour un montant de 47.498,82 €, le lot 2, Bavella, a été attribué pour 45.353,24 €. Petite parenthèse là-dessus d'ailleurs. Aujourd'hui, sur la gestion des flux touristiques, on a tiré un peu le bilan, on est à 620.000 € de recettes. On le dit parce que c'est bien, ça couvre largement le transport. Extension du CCAS en cours d'attribution, c'est l'agrandissement du CCAS de Sainte Lucie de Porto Vecchio. Le marché pour la construction d'un parc de stationnement et d'un office du tourisme, donc ça c'est Zonza, travaux, démolition, terrassement, confortement, la phase 1 est attribuée, vous l'avez vu, elle a démarré, attribuée pour un montant de 851 149,23 €. Ensuite, on a l'aménagement de la rue du village de Pinarello attribuée, le lot 1 VRD 609 695 €, le lot 2 les espaces verts 51.847,91 € et le lot 3 mobilier 28 277,36 €. L'aménagement de Pinarello démarre en concertation avec les commerçants. J'ai demandé à ce qu'on fasse une autre réunion au service technique pour bien tenir informés les partenaires de l'office notamment et les commerçants de Pinarello que les travaux démarrent et s'arrêteront juste avant saison de façon à ce qu'aucune activité ne soit pénalisée et reprendra après la saison. Donc fin d'année, on devrait pouvoir inaugurer cette traverse. Très beau projet, très beau projet de renaturation. Ensuite, on a l'extension de l'école du Zonza avec la fourniture et la pause de menuiseries extérieures. Des retards ont été constatés notamment sur Zonza. L'Europe entière a beaucoup trop de problèmes avec les fenêtres. Donc à chaque fois, il faut relancer les marchés, ce qu'on a fait, le dernier lot attribué, 63.851,71 €. On a la création d'une cage d'ascenseur dans le centre culturel de Sainte Lucie de Porto Vecchio, maintenance attribuée pour 16.653,75 €. On a la prestation d'exploitation et de maintenance des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées sur la zone de montagne de Zonza, donc en cours d'attribution, je vous en parlais tout à l'heure. On a le marché des travaux pour la construction d'un parc de stationnement et de l'office du tourisme, en cours d'attribution.

C'est la partie 2. Et la création d'un poste de refoulement des eaux usées au village de Zonza qui a été attribué pour un montant de 68 130,15 €. Voilà, ça donne une idée sur 2024 de l'ensemble des marchés que nous avons attribués, c'est du travail très important. Voilà ce conseil est terminé je vous remercie ».

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal en séance du 26 mars 2025.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI



Le Secrétaire de séance,
Marina MILLET

